



La Caisse des Ecoles propose pour les vacances d'hiver 2020 un séjour de ski pour les enfants habitant ou scolarisés dans le 7ème arrondissement

Séjour à Gérardmer – Vosges (Odevl)

Séjour du 16 au 22 février 2020, 7 jours

Voyage en TGV jusqu'à Remiremont, puis bus.

Enfants de 6 à 14 ans



Le centre « Le tremplin de la Mauselaine » est situé à 850 mètres d'altitude, au pied des remontées mécaniques et entièrement rénové. Il est situé à un peu moins de 2 kilomètres du centre-ville de Gérardmer. Il possède deux salles de restauration, différentes salles d'activités et des chambres de 2,3,4 et 6 lits.

Activités :

4 jours pour s'initier ou se perfectionner en ski alpin sur les 50 km de pistes du domaine skiable de Gérardmer (pratique par groupes de niveau évolutifs au cours du séjour.)

3 cours de 2 heures sont délivrés par les moniteurs de l'ESF.

Les autres séances par les animateurs ayant une bonne pratique du ski.

1 journée rando-raquettes avec notre accompagnateur, sensibilisation à la sécurité en montagne et à ses risques (analyse des types de neige, dénivelés, risques d'avalanche, recherche de victime avec appareil, creuser avec les pelles, s'orienter, appeler les secours etc), et pique-nique en refuge. Les grands jeux dans la neige, glissades en luge sur la piste privée du centre Balade découverte du milieu montagnard du Massif des Vosges (paysage, faune, flore) Instant magique avec la balade contée dans la forêt ou autour du lac de Gérardmer.

Visite de la confiserie traditionnelle pour découvrir les bonbons des Hautes Vosges. Les soirées « après-ski », les veillées à thème, ludiques et musicales.



Tarifs :

T10 = 651 € **T7** = 553 € **T4** = 392 € **T1** = 161 €

T9 = 623 € **T6** = 518 € **T3** = 308 €

T8 = 595 € **T5** = 455 € **T2** = 231 €



MODALITES D'INSCRIPTION :

Elles seront reçues au Secrétariat de la Caisse des Ecoles du 7ème arrondissement 116 rue de Grenelle, métro Varenne ou Solférino, (Tél. : 01.45.51.35.99) de 8 h 30 à 16 h 45 sans interruption et **fermé le mardi** à partir du **lundi 23 décembre 2019**. Des réductions s'appliquent aux séjours en fonction du quotient familial.

Se munir obligatoirement :

- carnet de santé de l'enfant à jour + 2 photos d'identité + 1 timbre
- attestation de sécurité sociale, carte de mutuelle, assurance périscolaire
- certificat médical d'aptitude aux sports et de non contagion.
- Acompte de 50% du prix du séjour. (le solde sera à régler 15 jours avant le départ)

En cas d'annulation juste avant le départ, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur production d'un avis médical, envoyé dans les 8 jours qui suivent la date du départ, 60 € de frais de dossier dans tous les cas seront retenus du remboursement